



COLLECTIF DU CHAMBON
COMMISSION DES SOCIOPROFESSIONNELS

Ce compte rendu fait suite à la réunion à la salle du Dôme à Monetier Les Bains Le 10 Juin 2015. En résumé, pour ceux qui n'étaient pas présents à la salle du Dôme : quelles sont réellement les mesures à ce jour ?

Pour les banques :

Normalement, tous les banquiers ont été informés. Si aucune solution n'est trouvée en direct avec votre banquier vous pouvez recourir au médiateur du crédit.

Pour les assurances :

Dans l'état actuel des choses, c'est mort : les clauses pertes d'exploitation ne peuvent pas marcher.

Pour les finances publiques : il faut continuer de faire toutes ses déclarations.

TVA : au réel normal, les crédits de TVA supérieur à 760 € seront remboursés. Au régime simplifié, paiement de deux acomptes au lieu de quatre.

Impôt sur les sociétés : Il est possible de moduler ou de suspendre les paiements.

Cotisation foncière des entreprises : il est possible de demander une réduction de cotisation.

Le RSI :

Un dossier est à remplir avec la mise en place d'un étalement de paiement, le recalcule des cotisations, la prise en charge du 2eme voire du 3eme trimestre, un secours exceptionnel pour répondre aux urgences.

L'URSSAF :

Uniquement pour les charges patronales. Il faut remplir un dossier.

L'emploi :

Le chômage partiel est mis en place et semble bien fonctionner. La question des saisonniers reste entière : pouvons-nous embaucher à ce jour et bénéficier de cette mesure ? Ce n'est pas très clair. Quels sont les droits des saisonniers qui reviennent d'année en année ?

Toutes ces mesures sont décrites sur ce lien :

<http://www.hautes-alpes.cci.fr/>

Tous les documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<http://www.hautes-alpes.cci.fr/infos-telechargement.php>

Il nous paraît important d'échanger dans ce dossier. Quels dossiers avez-vous remplis ? Quelles réponses avez-vous ?

Vous pouvez partager votre ressenti, vos commentaires et vos conseils sur le forum :

<http://collectif-du-chambon.forum-officiel.fr/>

ou par mail : sociopro@collectif-du-chambon.org

Sur le fond du problème, ces mesures ne sont pas suffisantes, ni plus ni moins que celles qu'obtiendrait un chef d'entreprise en difficulté.

Aujourd'hui, après plus de deux mois, la situation devient plus que critique, les entreprises sont plus ou moins impactées et sont ou seront dans l'impossibilité de payer les charges fixes.

N'ayant pas de visibilité, les socioprofessionnels sont dans un état de tétanisation.

Conclusion : de nombreuses entreprises sont déjà à ce jour en péril. Exonération, indemnisation et fonds de solidarité sont des mots plus adaptés à la situation. Le collectif du Chambon défend et exige un fond de solidarité immédiat.